

Praticien généraliste ou Faisant Fonction d'Interne

en service d'hospitalisation à domicile (HAD) - (H/F)

CONTRAT

Praticien contractuel ou Faisant Fonction d'Interne, à temps plein, à pourvoir immédiatement.

ENVIRONNEMENT

Le centre hospitalier de Roanne, proche et facilement accessible depuis Saint-Étienne, Lyon et Clermont-Ferrand, est le cinquième établissement de santé public (hors CHU) de la région Rhône-Alpes. Autoroute à proximité.

L'établissement est implanté sur une communauté urbaine de 100 000 habitants ; il est l'hôpital de référence d'un bassin de 180 000 habitants. Il dispose d'une gamme complète d'offre de prise en charge, en MCO, SSR, PSY, USLD, HAD et EHPAD. Son plateau technique, neuf, intègre notamment une réanimation, une USIC, une unité de soins continus et un laboratoire de biologie médicale comportant notamment une activité de bactériologie.

L'hôpital est siège d'un SAMU/SMUR, et dispose d'une structure d'urgences qui compte plus de 40 000 passages annuels (urgences générales, urgences pédiatriques et gynécologiques).

DESCRIPTION DU POSTE

L'HAD présente un fonctionnement mixte, avec une partie salariée fonctionnant avec du personnel salarié du centre hospitalier (dans ce cas, l'HAD est l'opérateur direct des soins sur le secteur de Roanne et fonctionne en intramuros), et une partie « antenne » en coordination avec des professionnels libéraux (infirmiers, pharmaciens, etc.), à travers laquelle elle assure l'installation du matériel paramédical ainsi que la prise en charge des patients par les différents intervenants libéraux. Les besoins sont ensuite réévalués et ajustés à travers les visites hebdomadaires des infirmiers coordinateurs.

L'HAD est présente sur tout le territoire nord du département, via un siège principal implanté au centre hospitalier de Roanne et cinq antennes.

L'équipe médicale de l'HAD est déjà composée d'un médecin temps plein, un cadre de santé, huit infirmiers et trois infirmiers coordinateurs.

Rôles et missions du médecin en HAD

Il est le référent médical de la structure dans le respect des règles professionnelles et déontologiques en vigueur

Il veille à l'adéquation et à la permanence des prestations fournies aux besoins des malades, et à la bonne transmission des dossiers médicaux nécessaires à la continuité des soins

Il assure un rôle administratif : évaluation de l'activité médicale de la structure, valorisation en T2A.

Il contribue, par la mise en place de procédures formalisées, à l'échange d'informations nécessaires à une prise en charge globale et coordonnée du patient.

Il a un rôle de formateur auprès de l'équipe soignante.



Il assure les contacts avec les médecins libéraux et hospitaliers.

Il participe à l'évaluation de la qualité du service d'HAD et participe aux décisions stratégiques de la structure.

A l'admission d'un patient

Il émet un avis médical pour toute admission d'un patient en HAD, après une visite d'évaluation. Il s'appuiera pour cette décision médicale sur le projet thérapeutique du patient et les critères d'admission en HAD.

Le médecin prescripteur de la demande d'HAD élabore ce projet qu'il propose au médecin coordonnateur de l'HAD. Le médecin coordonnateur évalue l'adéquation de ce projet avec les possibilités de soins à domicile. Ce projet est présenté et adapté au patient et / ou à la famille pour rechercher leur consentement et favoriser au maximum leur participation aux soins.

Pendant le séjour du patient

Le projet thérapeutique est réévalué en concertation avec le médecin traitant et l'équipe soignante. Le patient et/ou son entourage en sont informés. Si nécessaire, le médecin coordonnateur sollicite une nouvelle intervention du service social pour renforcer la prise en charge à domicile.

Ainsi les prestations fournies au patient demeurent en adéquation à ses besoins.

Il peut le cas échéant, par manque de disponibilité du médecin traitant, assurer des interventions au lit du malade : réévaluation clinique, prise en charge thérapeutique, gestes techniques (ponction d'ascite, ablation de voie veineuse centrale...). L'ensemble de ces actions sont transmises aux médecins référents.

Il contrôle la transmission des informations médicales (évolution de la prise en charge et des traitements) et leur mise à jour.

Il analyse et actualise « au fil de l'eau », l'ensemble des prescriptions, leur pertinence, en total accord avec ses collègues médecins et pharmaciens pour sécuriser le circuit du médicament jusqu'à sa dispensation au malade.

Il doit veiller à établir et corriger toutes les modifications de T2A, notamment lors de demandes de corrections en provenance du DIM.

En cas de refus de soin

Le médecin coordonnateur identifie les motivations et les souhaits du patient.

Selon les souhaits du patient :

- il prend contact avec le médecin traitant ou spécialiste pour faire évoluer les objectifs de prise en charge : arrêt de soins curatifs et mise en place de soins de confort
- il peut être à l'initiative de prescriptions anticipées.

En cas de non observance ou de non respect du projet de soins mettant en échec l'intervention des professionnels de l'HAD, il peut être amené à interrompre la prise en charge.

En cas de dommages liés aux soins

Il rentre en contact avec le médecin traitant et / spécialiste, et le cadre de santé de l'HAD pour analyser les causes et conséquences de l'incident. Il met en œuvre les réajustements nécessaires immédiats afin d'assurer la qualité et la sécurité des soins.

Il informe le patient des actions correctives mises en place. Il assure la traçabilité dans le dossier du patient et peut être amené à renseigner une « fiche d'évènement indésirable » institutionnelle.



CONDITIONS

Pour postuler en tant que praticien, vous devez :

- être titulaire d'un diplôme de médecine et inscrit au conseil national de l'ordre des médecins

Pour postuler en tant que FFI, vous devez être :

- Un étudiant en médecine ou un praticien, en formation spécialisée ou en formation complémentaire dans le domaine concerné ;

OU

- Un étudiant en médecine ressortissant d'un Etat membre de la Communauté Européenne ayant validé les 6 premières années d'études médicales ;

OU

- Pour les personnes de nationalité hors Union Européenne : être titulaire d'un diplôme de médecine permettant l'exercice dans le pays d'obtention ou d'origine et effectuer des études en France en vue d'obtenir un Diplôme de Formation Médicale Spécialisée (DFMS ou DFMSA) dans le domaine concerné ;

Excellent relationnel patient et aptitudes à travailler en équipe exigés.

PERSONNES À CONTACTER

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Docteur Elisabeth FOURNIER SPILTHOOREN, responsable de l'HAD, elisabeth.spilthooren@ch-roanne.fr – tél 04 77 44 30 61.

Les candidatures et C.V. sont à adresser aux affaires médicales : secretariat.cme@ch-roanne.fr – tél : 04 77 44 38 32.

